

Info-permis

Attention aux ventes-débarras!

Les ventes-débarras ou «ventes de garage» sont réglementées depuis quelques années dans votre arrondissement. Elles sont autorisées au cours de quatre weekends par année. Alors, préparez-vous et que les ventes commencent!



TOUT AU COURS DE LA BELLE SAISON

On peut organiser jusqu'à quatre ventes-débarras par année. Ce sont les premiers weekends des mois de juin, juillet, août et septembre qui ont été choisis pour que se tiennent ces événements. Mais attention; quelques conditions se posent tout de même pour que tout soit parfait!

C'EST À QUELLE HEURE? UN PERMIS EST-IL REQUIS?

Une vente-débarras ne peut être tenue qu'entre 9 heures et 18 heures, les weekends autorisés. Aucun permis ni certificat n'est requis pour organiser une vente-débarras. Il ne suffit que de suivre ces quelques règles et vous ferez de bonnes affaires!

QUI PEUT FAIRE UNE VENTE DÉBARRAS?... ET OÙ?

Tout occupant d'un logement ou d'une maison peut tenir une vente-débarras sur le terrain où est érigé ce logement, dans la cour avant. C'est également sur ce terrain seulement qu'il est permis de poser une affiche, à condition de l'enlever immédiatement après la fin de l'activité.





Extrait de la réglementation

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achatsic-Cartierville 01-274

« TITRE IV

OCCUPATION ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

CHAPITRE IX

VENTE-DÉBARRAS

418.1 Les ventes-débarras sont autorisées seulement le premier week-end des mois de juin, juillet, août et septembre aux conditions suivantes:

- 1° seul l'occupant d'un logement peut tenir une vente-débarras sur le terrain où est érigé ce logement;
- 2° une vente-débarras ne peut être tenue qu'entre 9 h et 18 h;
- 3° l'affichage relatif à une vente-débarras est autorisé que sur le terrain où se déroule l'activité et doit être enlevé immédiatement après la fin de l'activité;
- 4° pour la tenue d'une vente-débarras, l'étalage extérieur est permis dans la cour avant et aucun certificat d'autorisation n'est requis pour l'activité et l'affichage.»